



COMMUNE D'AUSSONNE

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le 12/04/2021



ID : 031-213100324-20210412-DEL_40_2021-DE

EXTRAIT N° 40/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 29 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le dix avril à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Halle aux Sports Pierre Denis - Place Jean Jaurès - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAATION : 03 avril 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BAKER, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LABORIE, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTEGUT, PILON, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

M. BERNES	à	Mme LLOUBERES
M. SAFON	à	M. PILON
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI
Mme BELABBAS	à	M. AUGOT
M. ZAMBONI	à	M. JOUSSEAUME

SECRETAIRE : Mme MAIRAVILLE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2021 - Adoption du budget

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir examiner les différents chapitres des sections de fonctionnement ainsi que les vues d'ensemble du budget communal pour 2021.

Les dépenses, y compris le virement complémentaire à la section d'investissement et les recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à hauteur de 9 574 534 €.

La section d'investissement s'équilibre à 3 258 975 €.

- Vu le débat d'orientations budgétaires ;
- Vu la commission des finances du 30 mars 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 22

Voix Contre : 0

Abstentions : 7 (MMES et MM. ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNARDINI, DEJUNIAT-BERNARDINI, JOUSSEAUME, ZAMBONI)

➤ D'arrêter le montant du budget primitif 2021 de la Commune d'Aussonne à la somme de 9 574 534 € en section de fonctionnement et de 3 258 975 € en section d'investissement.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 avril 2021

Le Maire,

Michel BEUILLE

